



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/FPA/ZAF/1  
9 février 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1998  
20-24 avril 1998, New York  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire  
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

PROJETS ET PROGRAMMES PROPOSÉS

Recommandation du Directeur exécutif

Assistance au Gouvernement sud-africain

Assistance proposée : 10 millions de dollars, dont 6 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires du FNUAP et 4 millions de dollars provenant de sources multilatérales et/ou d'autres sources, y compris les ressources ordinaires

Durée du programme : 4 ans (1998-2001)

Cycle de l'assistance : Premier

Groupe sur la base de la décision 96/15 : B

Assistance proposée par domaine essentiel d'activité du programme (en millions de dollars des États-Unis) :

	Ressources ordinaires	Autres	Total
Santé en matière de reproduction	1,4	4,0	5,4
Stratégies de population et de développement	3,2	—	3,2
Plaidoyer	0,8	—	0,8
Coordination et assistance	0,6	—	0,6
<b>Total</b>	<b>6,0</b>	<b>4,0</b>	<b>10,0</b>

AFRIQUE DU SUD

Indicateurs concernant les objectifs définis par la Conférence internationale sur la population et le développement\*

		Seuils*
Pourcentage d'accouchements réalisés avec l'assistance d'un personnel qualifié (pourcentage) <sup>1</sup>	90,0	≥ 60
Taux de fréquence de la contraception (15-44 ans) (pourcentage) <sup>2</sup>	50,0	≥ 55
Accès aux services de santé (pourcentage) <sup>3</sup>	—	≥ 60
Taux de mortalité infantile (pour 1 000) <sup>4</sup>	53,0	≤ 50
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000) <sup>5</sup>	84,0	≤ 100
Taux brut de scolarisation féminine au niveau primaire (pourcentage) <sup>6</sup>	84,6	≥ 75
Taux d'alphabétisme des femmes adultes (pourcentage) <sup>7</sup>	79,4	≥ 50

\* Valeurs indiquées dans le document DP/FPA/1996/15 et approuvées par le Conseil d'administration dans sa décision 96/15.

<sup>1</sup> OMS, Coverage of Maternal Care, troisième édition, 1993. Les données concernent la période 1983-1993.

<sup>2</sup> Division de la population du Secrétariat de l'ONU, World Contraceptive Use 1994, ST/ESA/SER.A/143. Les données concernent la période 1986-1993.

<sup>3</sup> UNICEF, La situation des enfants dans le monde, 1995. Les données concernent la période 1985-1993.

<sup>4</sup> Division de la population du Secrétariat de l'ONU, World Population Prospects Database 1950-2050, 1994 Revision. Les données concernent 1992.

<sup>5</sup> UNICEF, La situation des enfants dans le monde, 1995, d'après les chiffres établis par l'OMS. Les données concernent la période 1980-1992.

<sup>6</sup> Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, Base de données sur les indicateurs et statistiques concernant les femmes, version 3 (sur CD-ROM), 1994, d'après les chiffres établis par l'UNESCO.

<sup>7</sup> UNESCO, Education for All: Achieving the Goal: Statistical Document. Deux points (..) indiquent que les données correspondantes ne sont pas disponibles.

Données démographiques

Population (milliers) en 1995	41 465	Taux d'accroissement annuel de la population (pourcentage)	2,19
Population en l'an 2000 (milliers)	46 257	Zones urbaines	2,60
Rapport de masculinité (pour 100 femmes)	98,7	Zones rurales	1,78
Population urbaine en pourcentage du total	50	Taux brut de natalité (pour 1 000)	29,7
Population par groupe d'âge (pourcentage)		Taux brut de mortalité (pour 1 000)	7,9
Enfants de 0 à 14 ans	37,3	Taux net de migration (pour 1 000)	0,0
Jeunes de 15 à 24 ans	19,4	Indice synthétique de fécondité par femme	3,81
Personnes âgées de plus de 60 ans	6,6	Espérance de vie à la naissance (en années)	
Femmes de 15 à 49 ans (pourcentage)	49,4	Hommes	62,3
Âge médian (années)	21,3	Femmes	68,3
Densité de la population (au km <sup>2</sup> )	34	Deux sexes	65,2
		PNB par habitant (dollars des États-Unis, 1994)	3 010

Sources : Ces données sont tirées de la publication de la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU intitulée World Population Prospects: the 1996 Revision. Les données concernant l'accroissement annuel de la population, y compris dans les zones rurales et urbaines, sont tirées de la publication de la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU intitulée World Urbanization Prospects: the 1996 Revision. Les données sur le PNB par habitant sont celles du PNUD. Deux points (..) indiquent que les données correspondantes ne sont pas disponibles.

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) propose d'appuyer un programme en matière de population pour la période 1998-2001 afin d'aider le Gouvernement sud-africain à atteindre ses objectifs concernant la population et le développement. Le FNUAP compte financer le programme proposé à hauteur de 10 millions de dollars, dont 6 millions de dollars seront prélevés sur ses ressources ordinaires pour autant qu'elles soient disponibles. Pour le solde, soit 4 millions de dollars, le FNUAP fera appel à des sources multibilatérales et à d'autres ressources, y compris les ressources ordinaires, dans la mesure du possible, conformément à la décision 96/15 du Conseil d'administration sur l'allocation des ressources du FNUAP. Il s'agira là du premier programme d'assistance complet du FNUAP à l'Afrique du Sud, après un programme d'assistance intérimaire (1994-1997).

2. Le programme proposé tient compte des conclusions de la mission d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies (APES) effectuée par le FNUAP en Afrique du Sud en mars 1997 ainsi que des leçons tirées du programme d'assistance intérimaire. Il prend également en compte les changements et les transformations que connaît la nouvelle Afrique du Sud. Le programme proposé est conforme aux priorités définies par la nouvelle politique nationale en matière de population, le Plan national de santé et le Programme pour la reconstruction et le développement. Il s'inspire largement du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) qui fut la première conférence internationale à laquelle a assisté l'Afrique du Sud au lendemain de sa réadmission en tant que membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Le programme de pays proposé fera également siens les principes et objectifs de la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable. Il a par ailleurs été harmonisé avec les cycles de programmation du PNUD et de l'UNICEF et viendra

compléter les contributions d'autres partenaires du développement, notamment les institutions du système des Nations Unies.

3. Compte tenu de l'opération de transformation et de restructuration des institutions en cours ainsi que des dispositions de la nouvelle politique nationale en matière de population (qui devrait être ratifiée au début de 1998), la mission a conclu que le FNUAP devrait s'attacher en premier lieu à aider le Gouvernement sud-africain à mettre en place les capacités nécessaires à la mise en oeuvre de sa nouvelle politique en matière de population conçue pour renforcer les efforts du pays en vue d'éliminer la pauvreté imposée à la majorité des citoyens sud-africains par des décennies d'inégalité institutionnalisée. L'assistance du FNUAP vise à renforcer le Service national de la population du Ministère de la protection sociale ainsi que les services provinciaux de la population et favorisera les interventions intersectorielles dans le cadre des priorités en matière de population et de développement, notamment l'intégration des questions de santé en matière de reproduction aux activités de développement des ministères d'exécution. Il s'agira également de renforcer les données sur la population et d'améliorer la compétence du personnel chargé de les exploiter. Les partenariats entre le Gouvernement et les organisations non gouvernementales (ONG) seront également encouragés, notamment en ce qui concerne la fourniture de services de santé en matière de reproduction en mettant l'accent sur l'information et les services au profit des adolescents.

4. Comme c'est le cas pour toutes les activités appuyées par le FNUAP, les activités inscrites au programme proposé seront entreprises conformément aux principes et objectifs du Programme d'action de la CIPD qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/128.

#### Aperçu

5. La façon de concevoir et d'aborder les questions de population a complètement changé en Afrique du Sud. Sous le régime de l'apartheid, le rôle de la population dans le développement socioéconomique était dans une certaine mesure reconnu mais les politiques de population étaient utilisées comme moyen de maintenir la suprématie politique, économique et socioculturelle de la minorité raciale politiquement dominante. Les nouveaux responsables du pays sont pour leur part conscients que la pauvreté représente le plus grand défi pour la démocratie naissante et que les problèmes de population sont indissociables du développement durable et de la dépaupérisation. Aussi, ont-ils entrepris de revoir les politiques de population pour réduire les inégalités du passé et renforcer la démocratie, les droits de l'homme ainsi que le développement humain durable, et assurer une vie meilleure à tous.

6. La nouvelle politique nationale de population qui a été approuvée par le Conseil des ministres et présentée au Parlement, se fonde à la fois sur le Programme pour la reconstruction et le développement de l'Afrique du Sud et le Programme d'action de la CIPD. Elle préconise une approche multiforme, intersectorielle et interministérielle pour s'attaquer aux facteurs déterminants

de la pauvreté et de la croissance démographique et améliorer ainsi la qualité de la vie pour tous. Tout en reconnaissant qu'un fort taux d'accroissement de la population peut rendre plus difficile la satisfaction des besoins essentiels, la nouvelle politique, contrairement à celle du régime précédent, part du principe que la pauvreté n'est pas uniquement due à une forte croissance démographique. Elle met plutôt l'accent sur la nécessité d'apporter des améliorations substantielles et rapides dans certains domaines qui, comme l'émancipation des femmes, influent directement ou indirectement sur le taux de fécondité et, partant, sur la croissance démographique. Ainsi, la nouvelle politique souligne la nécessité d'améliorer et de renforcer les services de santé en matière de reproduction ainsi que l'éducation et l'emploi des femmes tout en réduisant les taux de mortalité maternelle, infantile et postinfantile. Pour les concepteurs de cette nouvelle politique, la principale stratégie en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale consiste à rattraper le retard accumulé dans la satisfaction des besoins élémentaires.

7. Si la situation démographique de la population blanche de l'Afrique du Sud est bien connue, on ne peut pas en dire autant pour les autres groupes, c'est-à-dire les Noirs, les Asiatiques et les Métis. Ainsi, on manque de données sur les Sud-Africains noirs qui représentent plus des trois quarts de la population du pays. Les statistiques globales, qui reposent malheureusement sur des données notoirement erronées, présentent une image déformée de la situation de la majorité de la population et masquent les énormes écarts entre les différents groupes raciaux en ce qui concerne pratiquement tous les indicateurs du développement humain. D'après les résultats préliminaires du recensement national de 1996, l'Afrique du Sud compte 37,9 millions d'habitants et les indicateurs démographiques relatifs à la majorité de la population sont nettement plus défavorables – jusqu'à deux à trois fois pires – que ceux des autres groupes raciaux. Ainsi, le nombre de grossesses à haut risque est très élevé chez les Sud-Africaines noires, notamment les adolescentes (40 % des jeunes Sud-Africaines ont des enfants avant l'âge de 20 ans); parmi la population noire, le taux de mortalité infantile est six fois plus élevé que dans la population blanche, et l'espérance de vie à la naissance y est inférieure de 9 ans à celle de la population blanche. En outre, les femmes noires vivent six ans de moins que les hommes et sont très souvent victimes de violence.

8. Les données du recensement de 1996 montrent des écarts considérables entre les taux de fécondité des différents groupes de la population. Ces écarts s'expliquent par les disparités qui existent entre les niveaux de développement et les valeurs culturelles des différents groupes, notamment en ce qui concerne la taille de la famille. L'indice synthétique de fécondité (ISF) de la population blanche est de loin inférieur à celui de la population noire (1,5 contre 4,3) tandis que ceux des Asiatiques et des Métis sont respectivement estimés à 2,2 et 2,3. Les ISF sont plus élevés dans les zones rurales et dans les provinces économiquement défavorisées (notamment celles qui comprennent les anciens homelands). L'écart entre les taux de fréquence de la contraception, qui sont plus élevés dans les zones urbaines, est également significatif (81 % pour la population blanche contre 55 % pour la population noire). Les écarts

considérables entre les indicateurs de la mortalité des différents groupes s'expliquent par les inégalités antérieures en matière d'accès aux services et de qualité de la vie. C'est ainsi que le taux de mortalité infantile parmi la population noire (49 pour 1 000 naissances vivantes) est six fois plus élevé que celui des populations blanche et asiatique (8,3 et 9 pour 1 000, respectivement), et atteint le double de celui des Métis (23 pour 1 000).

9. Au lendemain des premières élections libres et démocratiques organisées en Afrique du Sud en avril 1994, les priorités nationales ont été complètement inversées pour mettre l'accent sur l'élimination des inégalités qui prévalaient sous le régime précédent. C'est ainsi que les soins gratuits pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 6 ans, les cantines scolaires gratuites pour les enfants pauvres du cycle primaire, les services de santé en matière de reproduction pour les adolescents et la prévention du VIH/sida figurent parmi les projets présidentiels (Presidential Lead Projects) lancés immédiatement dans le cadre du nouveau programme pour la reconstruction et le développement. Une Commission nationale de la jeunesse et une Commission des affaires féminines ont été créées et le Parlement a adopté la loi sur l'interruption volontaire de grossesse. Le Gouvernement a par ailleurs ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

10. La mise en oeuvre de ces nouvelles mesures qui ont radicalement modifié le contenu de la politique sociale en faveur de la majorité de la population a été toutefois entravée par le retard enregistré dans la restructuration des institutions publiques, le manque de formation et d'expérience des nouveaux cadres dirigeants, la quasi-stagnation des ressources publiques et un mode de gestion hiérarchisé, fragmenté et cloisonné. Il s'agira donc de renforcer les compétences et les capacités de la fonction publique aux niveaux national, provincial et local afin d'appliquer de manière plus efficace et productive la nouvelle politique de population.

#### Assistance antérieure du FNUAP

11. Le FNUAP a ouvert en novembre 1994 son bureau de pays pour l'Afrique du Sud qui a géré un programme d'assistance intérimaire d'un montant de 4,2 millions de dollars pour la période 1994-1997. Avant la mise au point de ce programme, le FNUAP a participé à une mission commune effectuée en Afrique du Sud par les partenaires du Groupe consultatif mixte des politiques de l'ONU. La mission a eu lieu peu après la mise en place du nouveau gouvernement pour définir les axes d'intervention prioritaires du Groupe consultatif. Le programme intérimaire du FNUAP visait à contribuer à dissiper les tensions et les passions que suscitent les questions de population; à appuyer le débat national sur la nécessité de mettre au point une politique nationale de population et d'en définir le contenu; à aider à établir une base de données nationale fiable en se fondant notamment sur les résultats du recensement de 1996; et à contribuer à mettre au point et à affiner les mesures dans le domaine de la santé en matière de reproduction au niveau des provinces qui serviront de modèles pour les interventions au niveau national.

12. Le programme intérimaire a donné quelques bons résultats en dépit du fait que la restructuration des institutions reste inachevée. Le débat national sur la définition d'une politique de population a été organisé et pratiquement mené à son terme. Les préparatifs du recensement de 1996 ont été largement facilités par la participation d'une mission d'experts du FNUAP qui s'est rendue en Afrique du Sud au début de 1995 et l'assistance que le Fonds a fournie par la suite. La collaboration entre le Gouvernement et les ONG dans le domaine de la santé en matière de reproduction a permis de mettre au point et de tester des modèles destinés à améliorer les différents aspects des services et soins de santé en matière de reproduction, l'accent étant mis sur la santé des femmes; la préparation à la vie familiale dans les écoles; et l'accès à un plus grand nombre de méthodes de contraception. Concernant la préparation à la vie familiale, le Gouvernement a déjà adopté comme modèle un projet de programme de formation qu'il s'emploie à mettre en place à l'échelle nationale. La participation du FNUAP aux activités de plaidoyer à tous les niveaux, des parlementaires aux responsables locaux, a contribué à atteindre un consensus dans le cadre du débat sur la politique nationale de population et surtout de déstigmatiser la question de la population.

13. L'une des principales leçons que l'on peut retenir du programme intérimaire c'est qu'en l'absence d'une politique de population globale et multisectorielle, on assistera à une dispersion des efforts visant à satisfaire les besoins de la population et les actions entreprises resteront infructueuses. Aussi importe-t-il d'établir des partenariats avec les autres ministères concernés. Le programme a également permis de comprendre qu'en l'absence d'un personnel administratif qualifié et expérimenté, la mise en oeuvre des politiques prospectives et progressistes du Gouvernement, notamment dans le domaine de la santé, sera gravement compromise.

#### Autre assistance extérieure

14. L'Agency for International Development des États-Unis (USAID), la Commission européenne et le Department for International Development du Royaume-Uni (DFID) figurent parmi les principaux donateurs dans le domaine de la population en Afrique du Sud. Les Gouvernements australien, norvégien et suédois ont financé le recensement et les autres activités de collecte de données. Les principaux organismes des Nations Unies participant au Programme national de population sont : le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui s'occupe des données et des indicateurs de performance clefs, de la santé, de la nutrition et de l'instruction, notamment en ce qui concerne les jeunes Africaines; le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui s'emploie à prévenir le VIH/sida et imaginer une solution socioéconomique à la pandémie; et l'Organisation mondiale de la santé, qui soutient l'action menée dans les domaines de la prévention du VIH/sida et de la santé en matière de reproduction. Dans le domaine de la population, un certain nombre d'organisations non gouvernementales internationales continuent à jouer un rôle important dans la création de moyens d'action : la Henry J. Kaiser Family Foundation, Marie Stopes International, Margaret Sanger Center International, le

Projet de prévention et de lutte contre le sida et la Section de l'information et des affaires publiques.

15. Récemment, par le biais d'un arrangement multibilatéral avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Department for International Development (DFID) a alloué 42 530 dollars à un avant-projet destiné à appuyer l'élaboration d'un projet multibilatéral de 3,2 millions de dollars concernant la santé en matière de reproduction qu'il doit financer. Le projet portera principalement sur le renforcement de l'intégration des services de santé en matière de reproduction au sein du système de soins de santé primaires et élargira l'accès à ces services à l'échelon de la collectivité, dans les provinces du Nord-Ouest, du Nord et du Nord du Cap.

16. Bien que le FNUAP oeuvre depuis peu en Afrique du Sud, son importance en tant qu'intermédiaire auprès de collaborateurs potentiels est de plus en plus attestée. À cet égard, il a organisé un certain nombre d'activités de coordination des travaux des donateurs, qui ont été ensuite reprises par les divers services gouvernementaux. Les arrangements multilatéraux avec le FNUAP ont débuté au cours du programme intérimaire et, selon toute probabilité, se développeront au cours du programme proposé.

#### Programme proposé

17. Le processus d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies (APES), ainsi que la phase de mise au point du programme de pays ont permis de se rendre compte que, dans le domaine de la population, la priorité revient à la création de capacités destinées à appuyer, faciliter et mettre en oeuvre la nouvelle stratégie nationale en faveur de la population. Le but général du programme proposé est d'aider le Gouvernement à offrir une bonne qualité de vie à tous les Sud-Africains en faisant en sorte que les tendances démographiques s'accompagnent d'un développement socioéconomique et environnemental durable. Pour ce faire, il est indispensable d'apporter des solutions intersectorielles solides aux problèmes de population et de développement, d'améliorer les services de santé en matière de reproduction et de créer un environnement propice au traitement global des questions de population et de développement.

18. Précisément, le programme proposé sera centré sur l'appui à apporter au Gouvernement pour : a) affermir et accroître les compétences et les capacités destinées à rendre opérationnelle la stratégie nationale en matière de population, à la mettre en oeuvre et à la faire accepter par d'autres services gouvernementaux; b) développer et renforcer les systèmes d'appui à la collecte des données et de l'information nécessaires au suivi et à l'analyse de la situation en matière de population; c) continuer à soutenir les actions novatrices visant à améliorer la qualité et l'accessibilité des services de santé en matière de reproduction, ainsi que la façon dont ils intègrent les sexes, dans le contexte plus vaste d'une amélioration de la qualité de vie générale de la majorité des citoyens sud-africains; d) sensibiliser l'opinion aux questions de population et de développement et accroître le soutien qu'elles recueillent, par des campagnes de mobilisation et des



programmes d'information; et e) resserrer les liens entre le Gouvernement et les organisations non gouvernementales dans le domaine de la santé en matière de reproduction.

19. Conformément aux recommandations formulées dans le cadre de l'APES, le programme envisagé continuera à proposer des actions à l'échelon national, mais il concentrera ses principales activités opérationnelles sur des provinces données, notamment les plus pauvres. Dans ces provinces, le Gouvernement et le FNUAP sélectionneront et mettront en oeuvre des actions stratégiques novatrices dans le domaine de la santé en matière de reproduction qui pourront, par la suite, être reproduites à l'échelon national. Le programme proposé comprendra trois sous-programmes, décrits ci-après.

20. Stratégies de population et de développement. À la demande du Gouvernement, le programme d'aide du FNUAP s'attachera tout d'abord à créer les capacités nécessaires au Groupe national sur la population nouvellement réorganisé et doté de personnel et à ses homologues provinciaux, de façon à rendre opérationnelle la nouvelle politique nationale de la population et à faciliter sa mise en oeuvre. Des programmes de formation nationaux et internationaux seront proposés au personnel des groupes sur la population, dans des domaines tels que la démographie et les relations entre population, développement et environnement. Le bénéfice escompté de ces programmes de formation est l'amélioration des compétences et de la capacité analytique de l'ensemble du personnel des divers groupes, de façon à parvenir à une collaboration multisectorielle et interministérielle dans le domaine des questions de population et de développement, ainsi que le renforcement des capacités des groupes, de façon qu'ils puissent faire appel aux compétences d'autres ministères d'exécution, notamment ceux du secteur social, dans la mise en oeuvre de la politique globale de population. On s'assurera également que la santé en matière de reproduction est pleinement intégrée aux activités de développement de divers ministères tels que les services d'aide sociale ou les eaux et forêts.

21. Étant donné qu'il est indispensable de disposer d'une information et de données rigoureuses sur l'évolution de la population en vue d'aider les groupes sur la population à s'acquitter de leurs responsabilités, comme il est souligné dans la stratégie en faveur de la population, le Service central de la statistique continuera à être soutenu dans l'analyse et la diffusion des données du recensement de 1996. En outre, en collaboration avec d'autres donateurs, le FNUAP se penchera sur le problème que pose la faiblesse des capacités institutionnelles lorsqu'il s'agit d'entreprendre des recherches et une formation dans le domaine de la population, problème qui est à l'origine d'une masse considérable de données de population non analysées et d'une pénurie de spécialistes suffisamment qualifiés pour combler le retard.

22. Conscient que les questions de population sont de plus en plus envisagées d'un point de vue régional et étant donné que l'Afrique du Sud est demeurée durant de nombreuses années isolée du reste de la communauté internationale, notamment la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe,

le FNUAP appuiera les efforts visant faire intervenir le Groupe national sur la population dans des actions régionales ou internationales en faveur de la population.

23. Santé en matière de reproduction. Pour ce qui est de la santé en matière de reproduction, le FNUAP concentrera son soutien, tant à l'échelon national que provincial, sur la création de mécanismes destinés à améliorer la collaboration entre les services gouvernementaux, les organisations non gouvernementales et la société civile, concernant la fourniture de services de santé en matière de reproduction, notamment l'amélioration des services fournis aux adolescents. On envisage que le FNUAP prête une assistance technique aux services de santé, tant à l'échelon national qu'à celui de certaines provinces choisies, et à la Commission nationale pour la jeunesse, afin de faciliter la création de groupes de travail sur la santé en matière de reproduction, s'agissant notamment des adolescents. En outre, étant donné que le Gouvernement se repose de plus en plus sur des organisations non gouvernementales pour combler les lacunes en matière de formation et d'accès aux services dans ce domaine et pour inciter la collectivité à y participer, les capacités de certaines organisations non gouvernementales nationales oeuvrant dans le domaine de la santé en matière de reproduction seront consolidées. Une assistance technique sera également fournie pour renforcer les capacités des ONG à former d'autres ONG, notamment à l'échelon provincial. Les compétences des ONG en la matière s'en trouveront étendues et le Gouvernement pourrait y avoir recours pour améliorer la fourniture de services de santé en matière de reproduction.

24. Dans le cadre du programme proposé, le FNUAP fournirait de manière continue une assistance à l'appui de la conception, de la mise au point et de l'adoption par le Gouvernement de certains modèles, destinés à traiter des questions de santé en matière de reproduction telles que le rôle des hommes, la sensibilisation aux différents aspects de la sexospécificité et les questions concernant la santé des femmes, ainsi que les services accessibles aux adolescents. Ces modèles seraient conçus et testés par des ONG en collaboration avec le Gouvernement, dans trois ou quatre provinces.

25. Activités de mobilisation. Étant donné que la politique nationale de population ne sera approuvée par le Parlement qu'au début de 1998, les principaux groupes influents ainsi que l'ensemble de la population sont peu conscients de son existence, voire n'en comprennent, ni n'en acceptent la teneur. Ils n'en voient pas l'utilité, ni quel rôle ils ont à jouer dans sa mise en oeuvre. Pour pallier cet état de fait, le FNUAP fournira une assistance technique à l'appui des efforts déployés par les divers groupes pour organiser des campagnes de sensibilisation efficaces, visant à gagner l'opinion publique à cette politique et à faire contribuer les ministères d'exécution tant humainement que financièrement, à sa mise en oeuvre.

26. Si les médias livraient une meilleure information sur les questions de population et de développement, ils contribueraient à l'instauration d'un climat propice à l'acceptation de la nouvelle politique de population. À cette fin, le FNUAP appuiera une formation à court terme et certains voyages d'études,

destinés aux représentants des médias, en vue de leur faire mieux appréhender les liens et les interactions qui existent entre population et développement, et de les encourager à mieux rendre compte de ces questions.

#### Exécution, coordination, suivi et évaluation du programme

27. Le Gouvernement dispose d'une structure bien établie pour l'exploitation et la comptabilisation de ses ressources de développement. Partant, il incombera au Gouvernement et aux ONG d'appliquer la modalité de l'exécution nationale. Le suivi et l'évaluation permanents feront partie des composantes majeures du programme. Assisté sur le plan technique par le FNUAP, le Groupe national sur la population suivra l'exécution du programme à l'échelon national, tandis que les groupes provinciaux en superviseront l'exécution à l'échelon provincial. Il sera procédé à des bilans semestriels, jusqu'au bilan à mi-parcours qui devrait avoir lieu au début de l'an 2000. Outre le représentant du FNUAP, le personnel du bureau de pays du FNUAP comprend deux administrateurs de programme recrutés au plan national, un administrateur stagiaire recruté au plan international, un assistant financier et deux secrétaires.

28. S'agissant du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), l'Afrique du Sud privilégie la création de capacités, la collaboration intersectorielle et interministériel et les partenariats avec les ONG. Par conséquent, les critères retenus pour évaluer les progrès et le succès final du programme proposé comprendront : a) la mesure dans laquelle la politique de population a été mise en oeuvre à l'échelon national et provincial; b) l'augmentation du nombre des institutions oeuvrant activement en faveur de la population au stade de la politique et de la programmation; c) le nombre de ministères recourant à leur propre budget pour intégrer les questions de population dans leurs programmes de développement; d) la mise en place de mécanismes intersectoriels destinés à garantir des programmes complets de santé en matière de reproduction, s'agissant notamment des adolescents; et e) l'augmentation du nombre des partenariats entre les ONG et le gouvernement relatifs à la santé en matière de reproduction.

#### Recommandation

29. Le Directeur exécutif recommande au Conseil d'administration d'approuver le programme d'assistance à l'Afrique du Sud décrit ci-dessus correspondant à la période 1998-2001 pour un montant de 10 millions de dollars, dont 6 millions seront prélevés sur les ressources ordinaires du FNUAP, pour autant que ces ressources soient disponibles. Le FNUAP financerait le solde, soit 4 millions de dollars, en faisant appel aux sources multilatérales et en puisant dans d'autres ressources, dont les ressources ordinaires, dans la mesure du possible, conformément à la décision 96/15 du Conseil d'administration relative à l'allocation des ressources du FNUAP.

-----